

RECONNAISSANCE DE LA MOBILITE DE STAGE AU LYCEE DE GASCOGNE

Le lycée s'engage donc à utiliser les documents Europass afin de reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités lors de leur mobilité de stage, tandis que les étudiants sont encouragés à compléter et mettre à jour leur CV Europass en ligne.

De même, l'établissement délivre le Supplément au diplôme Europass sous condition de réussite au Brevet de Technicien Supérieur de l'étudiant ayant effectué une mobilité de stage avec Erasmus+. Signé par le chef d'établissement, ce document fait mention des spécificités du diplôme préparé, fournit les informations sur la période de stage effectuée en Europe en décrivant le programme et en donnant les références de l'entreprise d'accueil. Les précisions portées sur le supplément au diplôme permettent plus de transparence dans les qualifications de l'étudiant afin de faciliter sa mobilité professionnelle en Europe.